



Projet territorial d'Éducation artistique et culturelle - musique

Le livret 2 permettra aux membres du jury d'évaluer les connaissances, compétences et aptitudes acquises par votre expérience et plus particulièrement celles définies par les axes du Référentiel métier du Musicien Intervenant¹ qui concernent le fait de « concevoir et conduire des projets d'Éducation artistique et culturelle », d'être en capacité de collaborer avec les équipes enseignantes et les différents acteurs du projet et de « contribuer au développement culturel d'un territoire ».

Le livret 2 de la Validation des Acquis de l'Expérience visant à l'attribution du DUMI prend la forme d'un projet territorial d'Éducation artistique et culturelle.

Vous pouvez reprendre les consignes qui vous sont données dans la trame du document à réaliser.

Contenu du livret 2

1^{ère} partie :

Vous décrivez le projet choisi :

- Son contexte territorial (éléments sociologiques, les acteurs, les équipements et les partenaires en présence, les habitudes et modalités de travail partenarial existantes ou non sur le territoire...)
- L'école ou les écoles choisies
- Sa genèse : l'idée de départ et son évolution
- Ses enjeux sur le plan éducatif, artistique, culturel et social : ce que vous souhaitez développer sur ce territoire.

Vous précisez la nature de votre fonction, de vos missions et de votre cadre de travail sur ce territoire.

2^{ème} partie :

- Vous motivez le choix de ce projet par rapport à ses enjeux territoriaux.
- Vous précisez les objectifs pédagogiques : ce que vous cherchez à atteindre par cette action pédagogique, les liens que vous faites avec le travail des professeurs des écoles et avec les programmes de l'Éducation nationale² ³ et les autres enseignements scolaires.
- Vous précisez les objectifs artistiques du projet : ce que vous visez en tant que musicien.ne, les acquis musicaux que les enfants et participant.es au projet devront avoir réalisées à l'issue de celui-ci.
- Vous décrivez et analysez votre rôle dans ce projet et les modalités de travail partenarial mises en œuvre : les modalités de travail avec l'enseignant.e ou les

¹ Référentiel métier Musicien Intervenant – Conseil National des CFMI - 2019

² Enseignements artistiques – L'éducation musicale en cycle 2 et 3 – BOEN spécial n°11 – 26 novembre 2015 – <https://eduscol.education.fr/147/education-musicale-cycles-2-et-3>

³ Enseignements artistiques – L'éducation musicale en cycle 1

enseignant.es de l'école, les partenaires du territoire, leur statut dans le partenariat, la nature des échanges et des contributions.

- Vous donnez quelques exemples de dispositifs pédagogiques mis en œuvre et vous analysez leur fonctionnement.
- Vous décrivez les aspects organisationnels et logistiques du projet : rôle de chacun.e, rétro-planning, modalités d'aboutissement ou de restitution, moyens mis en œuvre, éléments budgétaires, besoins matériels...

3^{ème} partie :

Vous réalisez le bilan de l'action :

- Évaluation des acquis des enfants dans le cadre des apprentissages musicaux à l'école
- Évaluation de la collaboration avec le/les professeur.es des écoles
- Évaluation du fonctionnement des partenariats
- Difficultés, solutions apportées, points forts, points faibles...

Vous analysez l'impact de votre action sur le territoire et tracez des perspectives à la suite de cette action.

Vous faites état des apports de cette démarche d'analyse de votre travail pour votre pratique et votre expérience professionnelle dans le cadre du livret 2 de la VAE.

Annexes :

Vous apportez des éléments étayant la réalité de votre action sur le terrain (articles de presse, programmes, projets, budgets, compte-rendu de réunions...)

Présentation du livret 2

- **Nombre de pages** : 30 pages minimum, 60 pages maximum, annexes comprises
- **Forme** : soignée et paginée en continu, y compris les annexes, police : arial ou times, caractères 11, rédaction en interligne 1,5, justifié, marges de 2,5 cm (haut, bas et droite) et marge de 3,5 cm à gauche pour la reliure.
- **Page de couverture** : sans oublier nom, prénom, diplôme, VAE, année universitaire, nom de l'accompagnateur.
- **Sommaire** : plan détaillé (parties principales et sous-parties). Il permet au lecteur de se situer rapidement et d'aller, directement, à un chapitre s'il le souhaite. exemple : les subdivisions doivent être clairement indiquées, hiérarchisées selon une structure logique avec par exemple, numérotation traditionnelle comme ci-dessus ou décimale (1.1 ; 1.1.1 ; 1.1.2 ; 1.2 ; 1.2.1 etc...). En cas de numérotation décimale, le premier chiffre se réfère au chapitre, le second à la partie principale, le troisième à la sous-partie etc.

1 - L'enseignement supérieur en France	p. 2
1.1 - Le système universitaire	
p. 4	
1.1.1 - Avant la réforme du LMD	p. 8
1.1.1.1 - Un héritage lourd	p. 9
1.1.1.2 - La volonté d'ouverture européenne	
p. 13	
1.1.2 - La réforme sur l'autonomie des universités	
p. 16	
1.2 - Les grandes écoles	p. 20

Les numéros de pages doivent être indiqués face à chaque partie et sous-partie du sommaire

- **Conclusion** : quelles sont les conséquences de cette démarche de VAE, qu'est-ce que le fait de réaliser ce travail vous a apporté ?
- **Numérotation des annexes** : tout document tels que graphique, photo, etc doit faire apparaître un titre et une source précise.
- **Bibliographie** : en respectant les normes APA, les ouvrages mentionnés dans la bibliographie seront classés alphabétiquement par rapport aux noms des auteurs. S'il y a plusieurs ouvrages pour le même auteur, les ouvrages seront classés dans l'ordre chronologique. La bibliographie intègre, également, les revues et articles lus ainsi que toutes les ressources consultées.
- **Lexique** : liste des sigles employés si besoin

Rédaction claire et dynamique :

Utiliser un vocabulaire professionnel et approprié

Faire des phrases courtes : sujet, verbe, complément, (1 idée = 1 phrase)

Personnaliser le dossier : réflexions personnelles, emploi du "je", situations spécifiques et concrètes,

Éléments de preuves efficaces

Ne retenir que les documents facilement lisibles,

Faire un lien explicite entre le document/preuve et le texte rédigé (renvois dans le corps du texte) ;

Diversifier les documents/preuves (images, photos, tableaux, graphiques...)

Identifier et numéroter les documents/preuves (mettre des titres et une phrase d'explication)

Points de vigilance

Le plagiat est strictement interdit (le fait soit de recopier une partie de texte sans en mentionner la source, soit de s'attribuer un texte écrit par un autre). Cette règle s'applique y compris aux extraits de sites internet.

Soigner l'expression écrite : grammaire, orthographe, éviter les pléonasmes, les mots passe-partout etc... (avoir un dictionnaire à portée de main)

Faire relire le dossier, régulièrement, et, en tout cas, avant l'envoi,

Adresser le dossier et ses annexes en 5 exemplaires papier, ne pas oublier la version numérique,

Respecter la date limite d'envoi (3 semaines au minimum avant la date de la tenue du jury).

